

Ecole maternelle
Rue du jumelage
24190 NEUVIC
05 53 81 50 99

Rentrée scolaire 2021-2022

Pour une première inscription

Ne seront inscrits que les enfants nés en **2018 et janvier-février 2019** (sous réserve des possibilités d'accueil en TPS)

➤ A la mairie :

Demander un certificat d'inscription (livret de famille, justificatif de domicile).

➤ A l'école maternelle :

En plus du certificat d'inscription, il faut :

- ✓ Que l'enfant soit propre,
- ✓ Le carnet de santé de l'enfant avec ses vaccinations à jour,
- ✓ Le livret de famille.

Pour les enfants déjà scolarisés.

Il faut les documents cités ci-dessus plus un certificat de radiation de la précédente école.

Vous seront demandés à la rentrée :

- 2 boîtes de mouchoirs
- Un cartable assez grand pour contenir un cahier et le doudou de votre enfant.
- Une attestation d'assurance (avec les garanties « responsabilité civile » + « individuelle accident »)
- Une tenue de rechange adaptée à la saison, à changer au cours de l'année.

Date de la rentrée des classes : **jeudi 2 septembre 2021**